



Clinique Jeanne d'Arc
LUNÉVILLE
LOUIS PASTEUR SANTÉ

BIENVENUE À LA CLINIQUE JEANNE D'ARC

Vous allez être hospitalisé(e) à la Clinique Jeanne d'Arc,
ce livret d'accueil vous accompagnera tout au long de votre séjour.

Bienvenue à la Clinique Jeanne d'Arc

Madame, Monsieur,

Votre état de santé nécessite aujourd'hui une hospitalisation, nous vous remercions d'avoir porté votre choix sur notre établissement.

Le personnel, l'équipe médicale et la direction vous souhaitent la bienvenue et se tiennent à votre disposition pour rendre votre séjour le plus court et le plus agréable possible. Soyez assuré(e) de notre attention constante.

Ce livret vous permettra de découvrir la Clinique Jeanne d'Arc, un établissement Louis Pasteur Santé. Vous y trouverez également toutes les informations utiles et pratiques pour faciliter votre séjour.

Nous vous souhaitons un bon séjour et un prompt rétablissement.



Dr Christophe Baillet
Président
du Groupe Louis Pasteur

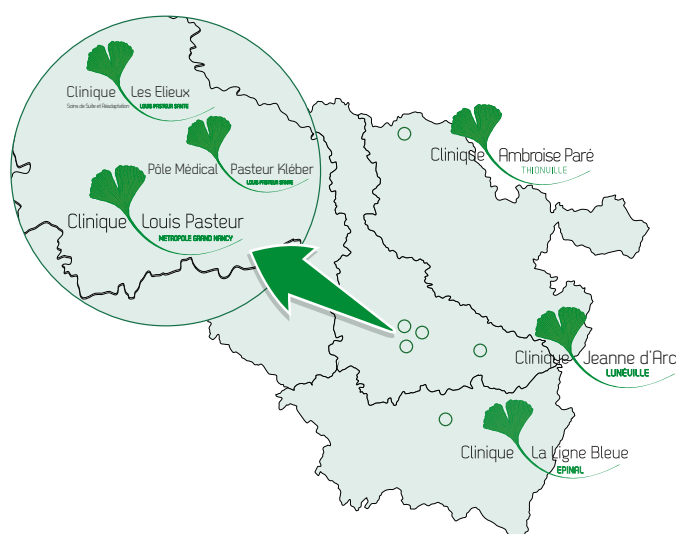


Dr Philippe Tourrand
Directeur Général

Sommaire

Louis Pasteur Santé, ensemble nous prenons soin de vous	<i>p.3</i>
Nos engagements	<i>p.5</i>
Les différents modes d'hospitalisation	<i>p.7</i>
Votre séjour	<i>p.8</i>
Les frais et honoraires	<i>p.14</i>
Votre sortie	<i>p.15</i>
Vos droits	<i>p.16</i>
Nos compétences médicales	<i>p.21</i>
Le suivi des patients	<i>p.23</i>
Contact et plan d'accès	<i>p.24</i>

Louis Pasteur Santé, ensemble nous prenons soin de vous



Né en 2012, Louis Pasteur Santé regroupe :

- la Clinique Louis Pasteur (Essey-lès-Nancy),
- la Clinique Jeanne d'Arc (Lunéville),
- la Clinique Ambroise Paré (Thionville),
- la Clinique La Ligne Bleue (Epinal),
- le Pôle Médical Pasteur Kléber (Essey-lès-Nancy),
- la Clinique SMR Les Elieux (Seichamps).

Fier de son indépendance, le Groupe est exclusivement dirigé par des médecins animés par un seul et unique objectif : **placer la qualité des soins et le bien-être du patient au centre de toutes leurs préoccupations.**

Les cliniques Louis Pasteur Santé allient leurs compétences pour offrir aux Lorrains une médecine de proximité et de pointe, lutter contre la désertification médicale et remplir leurs missions de service public dans des conditions optimales.

Un pôle médical d'excellence au service du patient

Les établissements Louis Pasteur Santé bénéficient, via ce regroupement, d'un véritable lieu d'échange, d'entraide et d'assistance réciproque. L'objectif est de travailler ensemble, d'anticiper les évolutions sans jamais perdre de vue que le patient reste au cœur de nos préoccupations.

5 centres de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) complémentaires

Les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) sont des soins octroyés à un patient après une blessure ou une maladie. Le but : l'aider à reprendre sa vie quotidienne et à se réinsérer dans le monde actif.

- Un SMR en Ambulatoire à la Clinique Louis Pasteur - Réadaptation cardiovasculaire et respiratoire.
- Un SMR en Ambulatoire au Pôle Médical Pasteur Kléber - Appareil locomoteur, oncologie et obésité.
- Un SMR en Ambulatoire à la Clinique Ambroise Paré - Polyvalent
- Un SMR en Ambulatoire à la Clinique Ligne Bleue - Réadaptation cardiovasculaire et respiratoire.
- Un SMR en Hospitalisation de jour à la Clinique Les Elieux - Durée des soins qui nécessite de passer un séjour à la Clinique, jusqu'au rétablissement du patient.

Nos valeurs

- **Solidarité et partage** : ensemble, nous partageons nos expériences et nos compétences pour une meilleure synergie.
- **Innovation et performance au service de l'excellence médicale et des patients** : ensemble, nous engageons une réflexion pluridisciplinaire constante et innovante dans un but précis : rechercher la performance au service du patient.
- **Qualité de l'accueil et de la prise en charge du patient** : ensemble, nous veillons à la qualité de notre offre de soin dans sa globalité.
- **Développement durable et éco-responsabilité** : ensemble, nous sommes plus attentifs à notre impact social et environnemental.
- **Utilité publique et implication territoriale** : ensemble, nous remplissons notre mission de service public sur notre territoire d'intervention.

Présentation de la Clinique Jeanne d'Arc

La plupart des disciplines médicales sont présentes à la Clinique Jeanne d'Arc, où médecins et chirurgiens bénéficient d'un plateau technique performant.

Les équipes médicochirurgicales, compétentes et expérimentées, sont très au fait de toutes les innovations et techniques de pointe, pour vous apporter des soins de qualité lors de votre prise en charge.

12 grands pôles d'activité



Cancérologie



Cardiologie



Chirurgie urologique



Gastro-entérologie



Chirurgie dentaire



Néphrologie
Dialyse



Chirurgie viscérale
et digestive



Chirurgie
ophtalmologique



Endoscopie
bronchique



Chirurgie orthopédique
et traumatologique



Chirurgie vasculaire,
veineuse et création de
fistule artérioveineuse



Chirurgie ORL
et cervico-faciale

Répartis dans différentes unités

- Service d'hospitalisation complète
- Service de chirurgie ambulatoire
- Salle de surveillance post-interventionnelle

Réunis autour de plateaux médico-techniques

- 5 salles de Bloc Opératoire
- 1 salle d'endoscopie
- Imagerie (radiologie, scanner, IRM, échographie) pour les patients hospitalisés
- Biologie pour les patients hospitalisés

Nos engagements

Démarche qualité et sécurité des soins

L'ensemble des professionnels de la Clinique Jeanne d'Arc s'engage au quotidien pour vous garantir la qualité et la sécurité des soins. Ainsi, notre établissement est inscrit de longue date dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, plaçant le patient au centre de ses préoccupations. Il a su développer au fil des années une véritable culture qualité.

Notre politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins se définit au travers d'objectifs :

- ▶ **Offrir une prise en charge de qualité et personnalisée à tous nos patients**, et notamment :
 - Développer l'offre de soins en conformité avec notre Projet d'Établissement.
 - Assurer l'information du patient sur son état de santé et le respect de ses droits ainsi que la recherche de son implication dans son parcours de soin.
 - Assurer la qualité de la prise en charge de la douleur, la nutrition, les soins de nursing, etc.
- ▶ **Poursuivre la dynamique de qualité et de gestion des risques et développer une culture sécurité.**
- ▶ **Pérenniser la démarche d'évaluation existante et impliquer les équipes** en communiquant les résultats et leurs évolutions.

Le déploiement de cette politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins est une volonté de tous.

Les différents résultats obtenus par l'établissement dans le domaine de la qualité et de la sécurité des soins sont publiés sur le site de la HAS (Haute Autorité de Santé) : données disponibles sur QualiScope et affichés dans l'établissement.

Démarche de certification

La Clinique s'est inscrite, depuis 2002, dans des cycles de certification par la Haute Autorité de Santé. Point d'étape essentiel de notre démarche d'amélioration continue, la certification est une procédure d'évaluation externe permettant d'attribuer à tout établissement de santé une reconnaissance de la qualité et de la sécurité des soins au regard d'un référentiel national.

Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la dynamique engagée, le respect des bonnes pratiques de soins par les professionnels, mais aussi la rigueur de notre organisation, conformément aux exigences du référentiel, et ce, pour garantir des prestations de qualité à nos patients.

Vous pouvez consulter notre dernier rapport de certification sur le site internet de la Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr).

Développement durable

La Clinique Jeanne d'Arc s'engage dans une politique de développement durable au travers d'actions telles que :

- ▶ **La préservation de l'environnement**
 - Une politique de tri des déchets (formations des personnels, audits réguliers, ...).
 - Le remplacement des produits de bio-nettoyage issus de la chimie de synthèse par des produits éco-labellisés et biodégradables.
- ▶ **La qualité de vie au travail**
- ▶ **Une gestion économique fiable pour la pérennité de l'emploi**

La Qualité dans notre établissement

Nos équipes médicales, soignantes et administratives, avec la Direction et la Conférence Médicale d'Établissement ainsi qu'avec l'aide des représentants des usagers, s'impliquent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Des indicateurs nationaux définis par les autorités sanitaires permettent de mesurer la qualité des établissements de santé. A cet effet, nous portons à votre connaissance les résultats de notre établissement :

**Établissement
certifié**

Mots-clés	Intitulé		Description	Résultat	Cotation
Légende + A B C D -					
Qualité des prises en charge perçue par les patients <i>(année de recueil 2024 sur données 2023-2024)</i>	Satisfaction et expérience des patients hospitalisés plus de 48 heures en MCO		Cet indicateur mesure la satisfaction globale des patients hospitalisés plus de 48h en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (ayant participé à l'enquête nationale E-SATIS)	78,17 %	A
			Accueil	79,4 /	100
			Prise en charge par les médecins/chirurgiens	82,7 /	100
			Prise en charge par les infirmiers/aides-soignants	83,6 /	100
			Repas	66,4 /	100
		Chambre	79,9 /	100	
		Organisation de la sortie	67,6 /	100	
	Satisfaction et expérience des patients hospitalisés pour une Chirurgie Ambulatoire		Cet indicateur mesure la satisfaction globale des patients hospitalisés en Chirurgie Ambulatoire (ayant participé à l'enquête nationale E-SATIS)	79.62 %	B
			Avant l'hospitalisation	83.2 /	100
			Accueil le jour de la chirurgie	83.3 /	100
Prise en charge			86.3 /	100	
Chambre et collation			77.4 /	100	
	Organisation de la sortie et retour à domicile	70.5 /	100		
Qualité des prises en charge cliniques <i>(année de recueil 2024 sur données 2023)</i>	Parcours du patient en Chirurgie Ambulatoire		Evaluation à l'admission de l'éligibilité à l'intervention	98 /	100
			Anticipation de la prise en charge de la douleur	54 /	100
			Evaluation du patient pour la sortie de la structure	96 /	100
			Contact entre la structure et le patient entre J+1 et J+3	44 /	100
		Mesure des événements thrombo-emboliques après pose de PTH (Prothèse Totale de Hanche) - hors fracture	Cet indicateur mesure la survenue de complications veineuses après la pose d'une prothèse dans l'établissement, en tenant compte des caractéristiques des patients opérés	Non atypique	
	Mesure des événements thrombo-emboliques après pose de PTG (Prothèse Totale de Genou)		Non atypique		
Qualité de la coordination des prises en charge <i>(année de recueil 2024 sur données 2024)</i>	<i>(année de recueil 2024 sur données 2023)</i>	Qualité de la lettre de liaison à la sortie en Chirurgie Ambulatoire	96 %		
	<i>(année de recueil 2024 sur données 2024)</i>	Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission	79.8 %		
		Usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance Messagerie Sécurisée de Santé	90.1 %		
Qualité des pratiques dans la prévention des infections associées aux soins <i>(année de recueil 2024 sur données 2023)</i>	Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact		Cet indicateur mesure la mise en place effective des précautions complémentaires contact et l'information au patient sur la nécessité de celle-ci	Non Concerné	
			Mise en place des précautions complémentaires contact		
			Information au patient de la mise en place		
	Consommation de produits hydroalcooliques			122 %	A
	<i>(année de recueil 2024 sur données 2023)</i>	Mesure des infections sur site opératoire après PTH (Prothèse Totale de Hanche) - hors fracture	Cet indicateur mesure la survenue des infections du site opératoire 3 mois après la pose d'une prothèse dans l'établissement, en tenant compte des caractéristiques des patients opérés	Non atypique	
Mesure des infections sur site opératoire après PTG (Prothèse Totale de Genou)			Non atypique		

Description des indicateurs obligatoires disponibles sur le site de la Haute Autorité de Santé et/ou sur le site Qualiscope

Version 03/04/2025

Les différents modes d'hospitalisation

L'hospitalisation complète

Séjour de plusieurs jours. N'oubliez pas d'apporter vos vêtements de nuit et votre nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon, rasoir, brosse à cheveux, serviettes et gants de toilette...)

L'hospitalisation ambulatoire ou de jour

Séjour de quelques heures à une journée.

De nombreux gestes médicaux peuvent être effectués dans le cadre d'un séjour en ambulatoire. Pour toutes questions à ce sujet, rapprochez-vous de votre médecin spécialiste.

Vous pouvez prévoir un nécessaire de toilette.

Urgences

La Clinique Jeanne d'Arc ne dispose pas d'un site d'accueil des urgences. Néanmoins, les patients suivis par l'un de nos spécialistes peuvent être adressés par leur médecin traitant à la Clinique Jeanne d'Arc pour une urgence relative à leur affection.

Tous les médecins, intervenant au sein de l'établissement, participent à un système d'astreinte par spécialité afin d'assurer la continuité des soins 24h/24. Ces médecins peuvent donc intervenir, si nécessaire, auprès des patients hospitalisés, permettant ainsi de répondre aux besoins par une prise en charge adaptée.

L'hospitalisation des enfants

Pour limiter l'angoisse liée à l'intervention, leurs parents sont accueillis dans le service d'hospitalisation. Des chambres individuelles peuvent être mises à disposition afin de conserver l'intimité familiale. Les parents peuvent ainsi rester auprès de leurs enfants jusqu'à leur départ pour le bloc opératoire.

Si le séjour venait à se prolonger, des lits accompagnants peuvent être mises à disposition des familles.

► N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé afin d'y faire figurer le séjour hospitalier.



Votre séjour à la Clinique Jeanne d'Arc

Documents à fournir en vue de votre séjour

Pour votre prise en charge, des documents vous seront demandés. Vous trouverez une liste de documents à fournir dans le passeport qui vous a été délivré par votre médecin.

Cas particuliers :

- ▶ En cas d'accident du travail, veuillez vous munir du volet 2 de votre déclaration d'accident du travail délivrée par votre employeur.
- ▶ Pour les pensionnés de guerre, veuillez vous munir de votre carnet de soins gratuits (art. L212-1 du *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre*).
- ▶ Si vous êtes concerné, veuillez également vous munir de la notification de bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).
- ▶ Pour les demandeurs d'emploi, veuillez vous munir de votre avis d'admission à Pôle Emploi et du titre de paiement de votre allocation.
- ▶ Pour les forains ou les personnes sans résidence stable, veuillez-vous munir de votre carnet de circulation.
- ▶ Pour les personnes de nationalité étrangère, veuillez vous munir de votre carte de séjour et du justificatif de prise en charge de votre pays d'origine (imprimé E111 si vous résidez dans un pays de l'Union Européenne, SE 352 pour les ressortissants d'Algérie).
- ▶ Pour les mineurs et majeurs protégés (voir page 14).

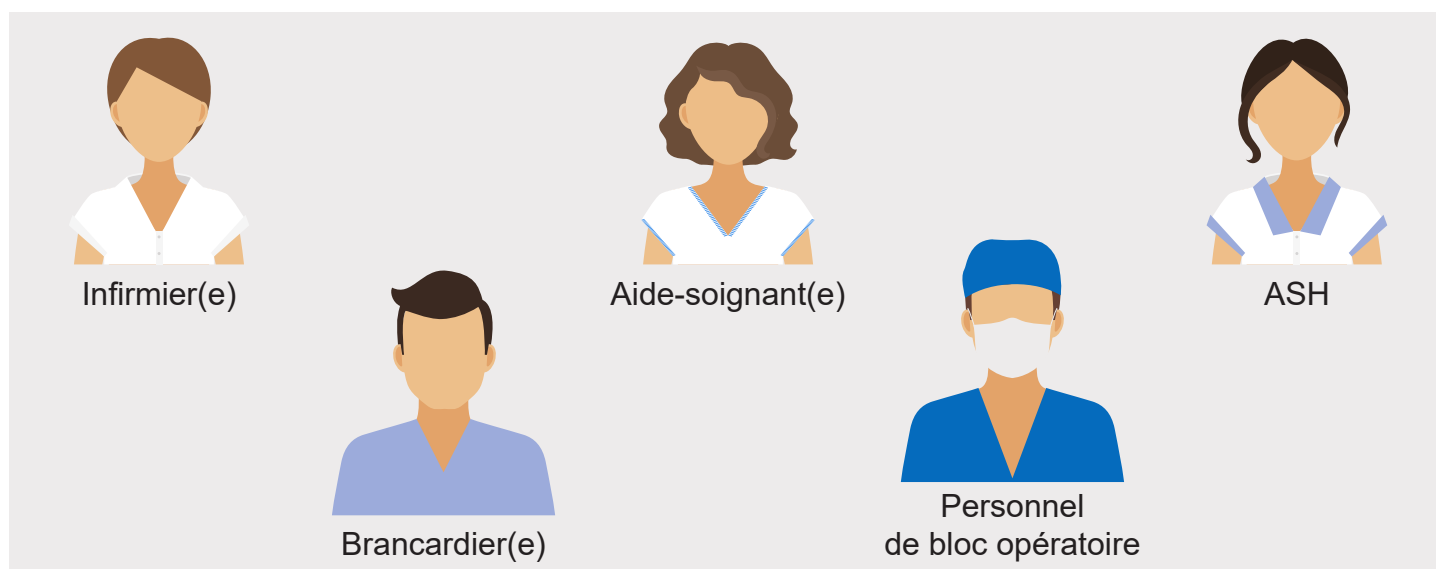
À quelle heure dois-je me rendre à la Clinique ?

Afin de faciliter votre arrivée, merci de respecter l'heure d'admission qui vous sera confirmée la veille par appel téléphonique ou SMS.

- ▶ Pour une hospitalisation complète : la veille ou le matin de l'intervention.
- ▶ Pour une hospitalisation ambulatoire : votre arrivée est planifiée le jour même de l'intervention.

Informations pratiques et services

Reconnaitre le personnel : Chaque membre du personnel de notre établissement porte un badge mentionnant son nom et sa qualification.

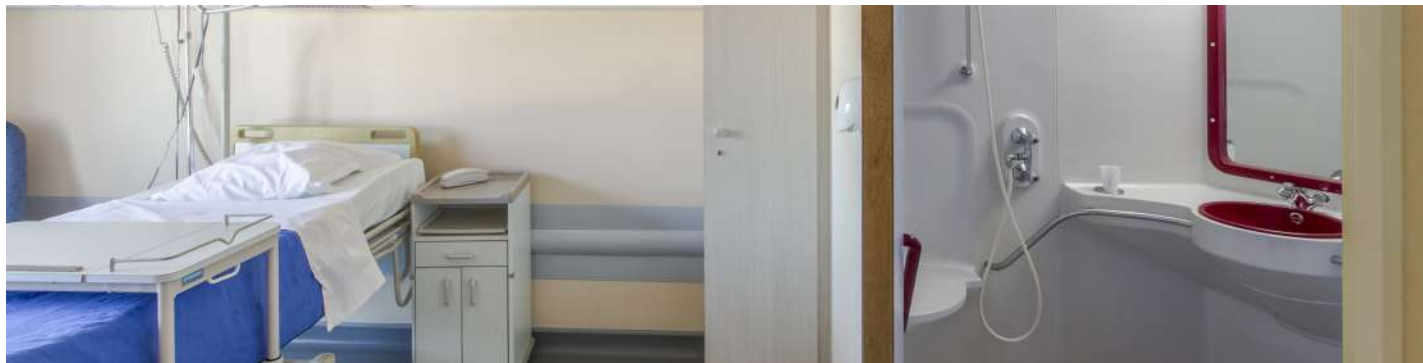


Votre séjour à la Clinique Jeanne d'Arc

Les visites

Dans la plupart des services de soins, les visites ont lieu de 11h à 20h (dernières entrées à 19h).

Certaines visites peuvent être autorisées en dehors de ces horaires avec l'accord du responsable du service. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du personnel du service de soins concerné.



Les services

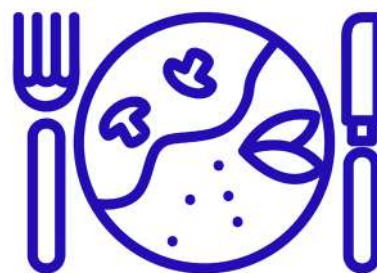
Chambre individuelle : si vous souhaitez bénéficier d'une chambre individuelle, vous devez en faire la demande lors de la création de votre dossier administratif. Veuillez noter que la chambre individuelle ne pourra vous être attribuée qu'en fonction des disponibilités.

► Contactez l'établissement pour réserver une chambre.

Repas : Chaque jour, un menu équilibré et varié vous est proposé. Toutefois, la composition de vos repas peut être modifiée selon les prescriptions médicales et/ou diététiques liées à votre état de santé. **Il est recommandé de ne pas vous faire apporter d'aliments ou de boissons lors de votre séjour.**

Vos repas sont servis en chambre : petit-déjeuner à partir de 7h, déjeuner à partir de 12h et dîner à partir de 18h.

► Les visiteurs ou accompagnants peuvent commander un repas. La réservation doit se faire au service d'accueil (règlement sur place), avant 10h pour un repas chaud (au-delà de l'horaire, possibilité d'un repas froid).



Téléphone et télévision : Nos chambres sont équipées de téléphone et téléviseur (ensemble des chaînes TNT disponibles dans la région et bouquet Canal +). Dans les chambres doubles, un casque vous sera fourni. Contacter l'établissement pour réserver cette prestation.

Effets personnels : il n'est pas recommandé d'apporter dans votre chambre des objets de valeur. La Clinique Jeanne d'Arc décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte. Sachez toutefois que vous pouvez déposer dans le coffre de la clinique vos biens de valeur (argent, bijoux, carte bancaire, téléphone portable, etc.).

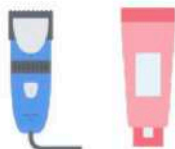
Lit accompagnant : un lit pour accompagnant peut être mis à la disposition de vos proches dans certaines situations. N'hésitez pas à faire appel au personnel soignant de votre service de soins pour plus d'informations. Sinon sachez que différents hôtels se situent à moins de 10 minutes de notre établissement.

Afin que votre corps soit parfaitement préparé, votre peau doit être la **plus propre possible**. Votre implication est essentielle au bon déroulement de votre intervention chirurgicale.

Dépilation de la zone à opérer

Avant votre douche, le chirurgien vous aura peut-être prescrit une dépilation et coché le schéma de la zone à dépiler (schéma ci-dessous).

Celle-ci consiste à enlever les poils de la zone d'intervention. Elle doit être réalisée au plus près de l'intervention, avant la douche ou avant le marquage, au **maximum 48 heures avant l'intervention**.



Vous pouvez opter pour 2 méthodes :

- tondeuse électrique.
- crème dépilatoire.



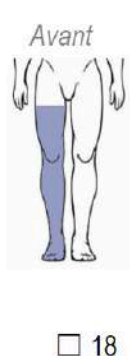
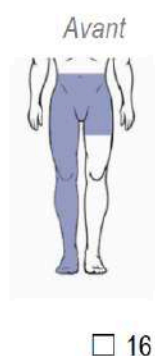
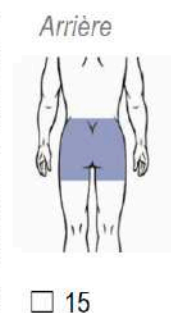
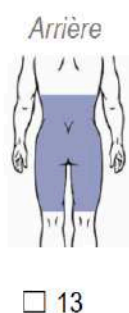
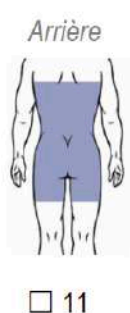
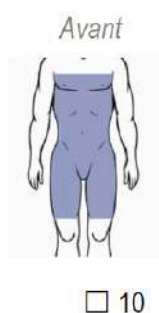
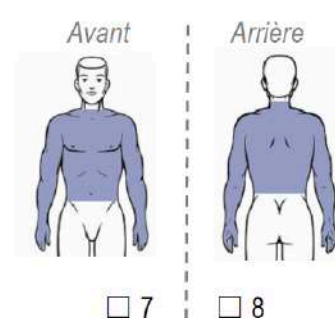
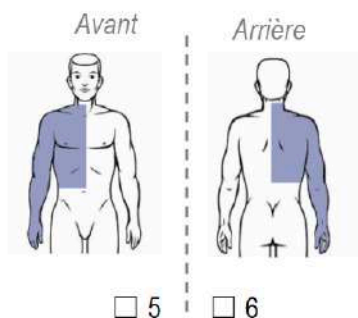
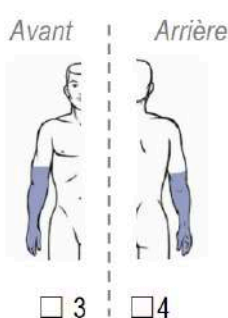
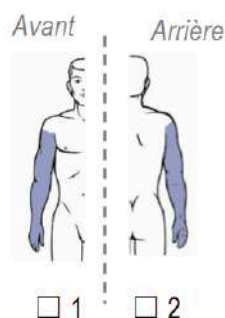
N'utilisez pas de rasoir à main ou électrique en raison des microcoupures qu'ils peuvent entraîner.



Si vous êtes habitué(e) à la cire vous pouvez également vous rendre chez l'esthéticienne.



Si vous utilisez une **crème dépilatoire**, réalisez un test allergique une semaine avant, sur une zone sensible de la peau qui n'est pas située au niveau de la zone opératoire.



La douche pré opératoire

1

Prenez **une douche la veille et le matin de l'intervention.**

Vos ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés, retirez tout vernis, gel ou capsule, semi permanent. Otez vos piercings, bijoux.



2

Pour votre douche vous avez besoin :

- d'un flacon de **savon doux liquide ou gel douche neuf** ou du flacon de savon antiseptique prescrit par votre chirurgien.
- de votre shampoing habituel neuf, sauf prescription de votre chirurgien.
- d'une serviette de toilette propre.
- d'un gant de toilette propre.



3

Savonnez-vous le corps, du haut vers le bas. Insistez sur les **zones à risque** : aisselles, nombril, les plis cutanés et sous mammaires, les espaces entre les orteils. Terminez par les organes génitaux. Attention à ne pas effacer les zones de marquages s'il y en a.



Si le chirurgien vous a prescrit un savon antiseptique : faire mousser le savon jusqu'à obtenir une mousse blanche pour que cela soit efficace.

4

Puis rincez en enlevant toute la mousse, les cheveux puis le visage et le corps, **toujours du haut vers le bas.** Essuyez-vous avec une serviette propre en insistant sur le séchage des plis de l'aîne, sous les seins et entres les orteils.



5

Après la **douche ne remettez ni crème, ni déodorant, ni parfum et ne vous maquillez pas.** Ne remettez pas vos bijoux ou piercings.



6

Mettre ensuite des sous-vêtements propres et vêtements propres ou la tenue de l'opéré que l'on vous aura fournie au moment de votre hospitalisation.



7

Le jour de l'intervention, n'oubliez pas de vous brosser les dents. Otez vos lentilles, lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires.



Prestations à régler à la sortie

Prestations obligatoires

FORFAIT JOURNALIER (Participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien)	20 € / jour
PARTICIPATION AUX FRAIS D'HOSPITALISATION (Dans certains cas uniquement, pour les actes médicaux supérieurs ou égaux à 120 €)	24 € / séjour

Prestations supplémentaires		Ambulatoire	Hospitalisation
CHAMBRES	CHAMBRE SEULE Tarif de base par jour	55 € Selon votre mutuelle ou assurance	100 € Selon votre mutuelle ou assurance
	CHAMBRE DOUBLE Tarif de base par jour	/	/
	ACCOMPAGNANT* (Nuitée, petit-déjeuner)	/	40 €
	ACCOMPAGNANT* (dîner + nuitée + petit déjeuner)	/	50 €
* Uniquement en chambre seule			
PRESTATIONS HÔTELIÈRES	OFFRE CONFORT (chambre seule + télévision + petit déjeuner continental)	/	115 € Selon votre mutuelle ou assurance
	OFFRE TRANQUILITÉ (chambre seule + télévision + trousse cosmétique / serviette à mains + petit déjeuner continental)	/	125 € Selon votre mutuelle ou assurance
	OFFRE PREMIUM (chambre seule + télévision + trousse cosmétique / serviette à mains + petit déjeuner continental + dessert)	/	130 € Selon votre mutuelle ou assurance
	Drap de bain*	/	15 €
	Trousse cosmétique + serviette à mains	/	10 €
* À conserver			
PRESTATIONS DE RESTAURATION	PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL Boisson chaude, trois petites viennoiseries, un petit pain, une verrine, beurre, jus d'orange et yaourt nature	/	8 €
	DESSERT*	/	10 €
	REPAS ACCOMPAGNANT CHAUD OU FROID	15 €	15 €
* Desserte composée de café soluble + thé + gâteaux et autres gourmandises			
TÉLÉVISION TÉLÉPHONE	TÉLÉVISION	Compris	8€/jour
	TÉLÉPHONE	/	10 € /séjour

Votre séjour à la Clinique Jeanne d'Arc

Courrier : vous pouvez envoyer et recevoir du courrier lors de votre séjour.

Pensez à communiquer notre adresse postale à vos correspondants :

26 rue Charles Vue - BP 68 - 54300 Lunéville

Le courrier est distribué dans la clinique 5j/7.

Une boîte aux lettres est à votre disposition à la réception.

► Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Nous vous recommandons de confier votre courrier au personnel de votre service de soins qui se chargera de le poster pour vous.

Laïcité - Liberté de culte : conformément à la législation en vigueur dans les établissements de santé, la liberté du culte est respectée. Tous les usagers ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité de l'établissement, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Vous pouvez demander la visite d'un ministre des différents cultes. Faites connaître votre attente au personnel de votre service de soins. La liste des personnes représentant les différents cultes est disponible, sur simple demande auprès du personnel.

Respect du savoir vivre, de l'hygiène et de la sécurité

Hygiène : la clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus, qui doivent être respectés par les patients et les visiteurs. Pour des raisons d'hygiène, la présence d'animaux est formellement interdite dans l'établissement.

En cas d'incendie : conservez votre calme et suivez les instructions qui vous seront données. Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans tous les lieux communs.

Circulation dans la clinique : sur avis médical, vous pouvez circuler librement dans les couloirs de l'établissement, jusque sur le parking. Les portes de la clinique sont ouvertes de 6h45 à 19h30. Merci d'en tenir compte.

Tabac : l'usage du tabac et le vapotage sont interdits dans tous les locaux de l'établissement.

Nuisances sonores : pour le respect et la tranquillité de tous, merci d'éviter toutes nuisances sonores.

Téléphone portable : nous vous rappelons que l'usage d'un téléphone portable est interdit dans les locaux de la Clinique par la législation selon la circulaire DH/EM n°40 du 9 Octobre 1995.

Les frais et honoraires

Avant votre départ de la Clinique, vous devez régler les dernières formalités administratives et payer les éventuels frais à votre charge.

Les frais d'hospitalisation*

- ▶ Les frais de séjour : éventuellement pris en charge par votre mutuelle,
- ▶ La Participation Assurée Social (PAS) : éventuellement prise en charge par votre mutuelle.

Les suppléments*

- ▶ La chambre individuelle,
- ▶ Les forfaits téléphone et télévision,
- ▶ Les repas et/ou lits accompagnants,
- ▶ Les suppléments éventuels d'honoraires qui vous ont été précisés par vos médecins.

*Toutes les prestations journalières sont facturées sur la base du nombre de jours de présence, incluant donc le jour de sortie.

L'établissement a signé un contrat avec la Sécurité Sociale permettant une prise en charge des soins aux tarifs conventionnés. Toutefois, à votre sortie, le règlement des éventuels dépassements d'honoraires de vos médecins et de la Participation Assurée Social (PAS) vous seront réclamés (sauf si cette dernière est prise en charge par votre mutuelle).

Les tarifs correspondant aux prestations délivrées par la Clinique Jeanne d'Arc sont affichés dans l'établissement.

Régime classique

- ▶ Lorsque le total des honoraires médicaux (médecin, chirurgien et anesthésiste) est inférieur à 120€, 80 % des frais et honoraires sont pris en charge et 20% restent à votre charge.
- ▶ Lorsque le total des honoraires médicaux (médecin, chirurgien et anesthésiste) est au moins équivalent à 120€, vous êtes pris en charge à 100 %.
- ▶ Les éventuels frais restant à votre charge, ainsi que les suppléments, peuvent être pris en charge par votre mutuelle de manière totale ou partielle. Pour en savoir plus, merci de vous référer aux modalités de votre contrat de mutuelle et aux conventions en vigueur entre les différents organismes mutualistes.

Régimes particuliers

Vous êtes pris en charge à 100 % dans les cas suivants :

- ▶ Si vous êtes en invalidité ou bénéficiaire de l'article L212-1.
- ▶ Si vous êtes en maladie de longue durée et que votre hospitalisation est en rapport avec une des 30 affections de longue durée définies par l'article D322-1 du *Code de la sécurité sociale*, modifié par le décret n°2004-1049 du 4 octobre 2004.
- ▶ Si vous êtes accidenté du travail.
- ▶ Si vous êtes bénéficiaire du régime de la CSS.
- ▶ À partir du 31^{ème} jour d'hospitalisation en chirurgie ou en médecine.

Votre sortie

Mode de retour à domicile

Un proche, sous réserve de contre-indications médicales, peut assurer votre retour à domicile.

Si votre état de santé le nécessite, une prescription médicale de transport vous sera délivrée par votre médecin. (ambulance / VSL / taxi / transports en commun / voiture privée.)

La prise en charge des frais de transport sanitaire se fait uniquement sur prescription médicale et sous réserve de certaines conditions. **Cette prise en charge n'est donc pas systématique mais bien relative à votre état de santé.**



Sortie ambulatoire pour les enfants en bas âges

2 personnes sont nécessaires en cas d'utilisation d'un véhicule personnel (le conducteur ne pouvant s'occuper de l'enfant en cas de problème).

Votre avis nous intéresse

Dans une volonté d'amélioration continue de votre prise en charge, vous allez recevoir une invitation par mail afin de répondre à notre questionnaire de satisfaction dématérialisé. Celui-ci vous sera transmis deux jours après votre sortie.

À cette occasion, vous aurez la possibilité de consulter les droits dont vous pouvez vous prévaloir : plainte et réclamation, événement indésirable et directives anticipées.

Vos réponses et commentaires seront pris en compte et analysés par la cellule qualité et transmis à la direction et aux équipes pour répondre au mieux à vos attentes.

Toute réclamation ou plus généralement toute insatisfaction concernant les prestations de l'établissement, est prise en compte et analysée par nos médiateurs (médecin ou non, en fonction du motif d'insatisfaction), et est suivie par la CDU (Commission des Usagers).

Droits fondamentaux

- ▶ Les Cliniques du groupe Louis Pasteur Santé contribuent à développer la prévention, à vous garantir l'égal accès aux soins nécessités par votre état de santé et à assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible.
- ▶ L'établissement vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins.
- ▶ L'établissement vous assure l'effectivité de votre droit au respect de la vie privée et au secret des informations vous concernant.
- ▶ L'enseignement et la formation font également partie des engagements des Cliniques du groupe Louis Pasteur Santé. Dans ce cadre, les stagiaires de santé, futurs professionnels, sont amenés à intervenir au sein des services et des blocs techniques afin d'observer les pratiques de nos professionnels diplômés. Votre consentement est sollicité lors de leur participation et vous êtes en droit de refuser leur présence.

Droit à l'information

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé prévoit que toute personne a droit à une information claire, précise et adaptée lui permettant de décider des soins dont elle souhaite bénéficier.

L'obligation d'information porte sur :

- ▶ Les différentes investigations proposées.
- ▶ Les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences.
- ▶ Les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.
- ▶ Les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus.
- ▶ Les risques nouveaux, identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre praticien sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental). Le personnel soignant de la Clinique vous informe également concernant les soins prodigués par eux. Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Toute intervention même anodine comporte des risques. Votre consentement est fondamental et vous pouvez le retirer à tout moment.

Droit d'accès au dossier médical

(cf articles L1111-7 et R1111-1 à 7 du *Code de la santé publique*)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement. Vous pouvez également consulter votre dossier sur place, en étant accompagné d'un médecin ou non. Les informations ainsi sollicitées doivent être mises à votre disposition au plus tard dans un délai de 8 jours. Si toutefois ces informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois. La consultation du dossier, si elle est faite sur place, est gratuite. En revanche, si vous souhaitez obtenir une copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités aux coûts de reproduction et d'envoi, seront à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accès à votre dossier médical, vous avez la possibilité de vous renseigner auprès du personnel d'encadrement.

Vos droits

Droit à la non divulgation de votre présence à la Clinique

► Vous avez la possibilité de demander que votre hospitalisation revête un caractère privé. Cette demande de non divulgation de votre présence à la Clinique peut se faire au moment de votre pré-admission, ou de votre admission auprès du service d'Accueil dès votre arrivée. La non-divulgation de la présence d'un patient entraîne l'absence de communication à l'attention des tiers sur sa présence dans l'établissement ou sur son état de santé. Ceci implique pour les professionnels de santé de ne pas indiquer aux tiers les coordonnées relatives à votre localisation dans la chambre de la Clinique (sauf exception : pour les mineurs soumis à l'autorité parentale et sous réserve des dispositions de l'article L.1111-5 du Code de la santé publique).

Au titre de patient, vous êtes le seul à décider à quel(s) tiers de confiance vous souhaitez vous-même transmettre l'information.

Informatique et liberté

Afin de permettre votre prise en charge, les Cliniques du groupe Louis Pasteur Santé traitent des données à caractère personnel, dont des données de santé. Le système d'information hospitalier en place est destiné à faciliter la gestion de votre dossier administratif et médical, il permet également de réaliser le cas échéant, des travaux statistiques internes dans le cadre de l'intérêt légitime de l'établissement ou sur ordre d'organismes de droit public tels que l'ARS ou encore la Haute Autorité de santé. En conséquence, les données personnelles recueillies, lors de votre consultation auprès de votre spécialiste, auprès du cabinet d'anesthésie ou encore de votre hospitalisation feront l'objet de plusieurs traitements informatiques, dont la liste est détaillée sur le site internet de la clinique (<https://louispasteursante.com>) rubrique : "RGPD Protection des données".

Nous vous informons également que notre établissement fait l'objet d'une vidéosurveillance dont nous vous informons également par voie d'affichage. Les enregistrements auxquels il est procédé pour la protection des personnes et des lieux sont conservés moins d'un mois. Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires à ce sujet et sur vos droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données dont l'adresse figure ci-après.

Enfin, l'ensemble des traitements que nous effectuons ne nécessite pas votre consentement mais vous pouvez toujours vous opposer au traitement de vos données.. En effet, conformément au règlement général sur la protection des données, vous avez le droit de vous opposer au traitement de tout ou partie de vos données personnelles pour des motifs légitimes. Vous pouvez également demander à accéder ou à modifier vos données personnelles, vous avez également droit à la portabilité de celles-ci. Tous vos droits sont consultables sur <https://louispasteursante.com>. Toute demande doit être adressée par écrit (courrier ou mail : protection.donnees@louispasteursante.fr), nous y répondrons dans un délai maximum de deux mois.

Les directives anticipées

(cf article L. 1111-11 et R.1111-17 du *Code de la santé publique*)

Toute personne majeure, si elle le souhaite, peut rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de poursuite, de limitation, d'arrêt ou de refus de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et s'imposent au médecin sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation de la situation ou lorsqu'elles sont inappropriées ou non conformes à la situation (par exemple si la personne n'est pas en fin de vie).

Les directives anticipées peuvent être rédigées selon le modèle disponible sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé, vous pouvez également demander à les rédiger lors de votre hospitalisation. Elles peuvent ensuite être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, munissez vous-en pour votre hospitalisation : sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement... confiez-les-lui ou au personnel soignant... à défaut, indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées (médecin traitant, personne de confiance, etc.) ou le lieu où vous les détenez (à votre domicile, dans votre espace numérique individuel "Mon Espace Santé", etc.). Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition dans ce livret.

Hospitalisation des mineurs et majeurs protégés

Le majeur placé sous sauvegarde de justice et le majeur sous curatelle reçoivent les informations concernant leur santé et donnent, seul, leur consentement.. En revanche, les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle leurs sont délivrées en fonction de leur état de maturité pour les uns et de leurs facultés de discernement pour les autres.

Elles sont également délivrées aux titulaires de l'autorité parentale ou au tuteur. Le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur degré de maturité et à leur discernement, et doit les faire participer dans la même mesure à la prise de décision les concernant. Concernant les mineurs, pour une anesthésie, une opération chirurgicale, il sera demandé l'accord écrit des titulaires de l'autorité parentale.

Le tuteur du majeur sous tutelle devra également transmettre son accord par écrit. Le médecin pourra passer outre le refus des titulaires de l'autorité parentale ou du tuteur si celui-ci risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé de la personne protégée ou du mineur. Il peut également être passé outre le consentement des titulaires de l'autorité parentale ou du mineur en cas de péril vital imminent.



Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Ce **Contrat d'engagement de lutte contre la douleur** témoigne de notre engagement à **prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur**.

La clinique est organisée pour répondre au mieux à cet engagement. Elle dispose d'un **CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)** qui est structure de réflexion et de proposition pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés; avec sur le terrain un **groupe des référents douleur** qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins.

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- > les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, ect.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- > les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, ect.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- > les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, ext) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

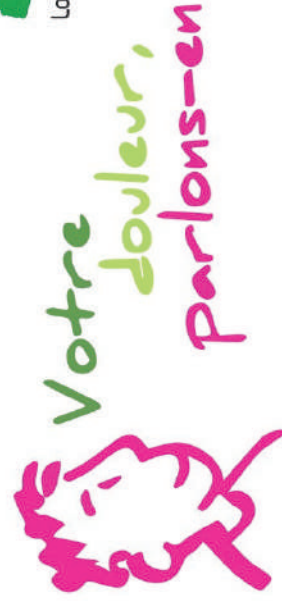
Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.



www.santite.gouv.fr

Commission des Usagers

Une Commission des Usagers (CDU) est mise en place au sein de notre établissement, afin de veiller au respect de vos droits et de faciliter vos démarches. Elle est à votre disposition pour examiner vos réclamations et vous indiquer les voies de recours dont vous disposez.

Elle se compose de deux médiateurs (médecin et non médecin), du représentant de l'établissement et de représentants des usagers.

Pour la saisir, adressez un courrier ou prenez contact avec le secrétariat de direction au 0383763721.

Les articles R1112-91 à R1112-94 du Code de la santé publique précisent les modalités de fonctionnement de cette commission :

► **Article R1112-91** : Tout usager d'un établissement de santé doit être à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins.

► **Article R1112-92** : L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement est transmis à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le représentant légal de l'établissement informe l'auteur de la plainte ou de la réclamation qu'il peut se faire accompagner, pour la rencontre avec le médiateur prévu à l'article R. 1112-93, d'un représentant des usagers membre de la commission des usagers.

Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

► **Article R1112-93** : Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir, dans la mesure du possible, avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

► **Article R1112-94** : Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte-rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant. Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission.

Nos compétences médicales

L'anesthésie

L'équipe d'anesthésie développe constamment des techniques innovantes pour assurer une prise en charge sécurisée avant, pendant et après votre intervention.

Les principales techniques utilisées sont : anesthésie générale ; anesthésie locale ; anesthésie loco-régionale ; hypnoanesthésie.

Le cœur : la cardiologie

L'équipe de cardiologues présents à la clinique Jeanne d'Arc assure des avis spécialisés de cardiologie lors de vos prises en charge et propose des interventions ciblées. Les principales interventions et examens réalisés sont : pose de pacemakers, choc électrique externe, épreuve d'effort.

Les veines : la chirurgie vasculaire

Nos chirurgiens vasculaires assurent les interventions qui nécessitent une réparation des veines. Les principales interventions sont : réalisation de fistules artério-veineuses ; chirurgie correctrice de l'insuffisance veineuse (varices).

Les poumons : la pneumologie

Pour parfaire leur prise en charge, les patients peuvent également bénéficier de la présence d'un pneumologue. Le principal examen réalisé est : endoscopie bronchique.

L'appareil urinaire et les reins : la chirurgie urologique

Notre équipe de chirurgie urologique utilise des techniques avancées (laser et coelioscopie) pour traiter les maladies de l'appareil urinaire et du rein. Les principales interventions réalisées sont : chirurgie de la prostate et de la vessie ; traitement de l'incontinence urinaire ; chirurgie des reins ; ablation de calculs.

L'appareil urinaire et les reins : la néphrologie

Les néphrologues de la clinique Jeanne d'Arc assurent les consultations, les soins et le suivi des personnes atteintes de maladie rénale au sein de l'Unité de Dialyse Médicalisée (située sur le site du CHL). Les principales interventions réalisées sont : hémodialyse ; consultation de néphrologie.

Les os : la chirurgie orthopédique

Notre équipe de chirurgie orthopédique intervient pour réparer les dommages des os et articulations. Les techniques utilisées favorisent un retour rapide de votre mobilité postopératoire. Les principales interventions réalisées sont : chirurgie du pied comme la cure d'hallux valgus ; chirurgies de la cheville, de l'épaule, du genou, de la hanche ; chirurgie de la main comme le traitement du syndrome du canal carpien ; pose de prothèse.

L'appareil digestif : la gastro-entérologie

Nos médecins gastro-entérologues réalisent tous les types d'examens endoscopiques et le traitement des maladies chroniques comme la maladie de Crohn et la recto-colite hémorragique. Les principaux examens réalisés : gastroscopie ; coloscopie ; exérèse de polypes.

L'appareil digestif : la chirurgie viscérale et digestive

Les chirurgiens viscéraux et digestifs de notre établissement interviennent quand la chirurgie est nécessaire pour traiter les affections de l'appareil digestif. Les principales interventions réalisées : chirurgie de la vésicule sous coelioscopie ; chirurgies du colon ; chirurgie herniaire ; appendicectomie ; chirurgie proctologique.

Les yeux : la chirurgie ophtalmologique

L'équipe de chirurgie ophtalmologique de la clinique utilise des techniques avancées et un matériel de pointe pour traiter les affections des yeux. Les principales interventions réalisées sont : chirurgie de la cataracte, autres chirurgies du segment antérieur, traitement laser des cataractes secondaires et dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA) : dépistage et traitement.

Les oreilles, le nez, la bouche et la face : la chirurgie ORL

Nos chirurgiens ORL assurent les interventions qui touchent les oreilles, le nez, la bouche et la face. Les principales interventions réalisées sont : pose de drains transtympaniques ; amygdalectomie, végétations ; oreilles décollées ; chirurgie faciale ; chirurgie de la thyroïde ; chirurgie rhino sinusienne (nez et sinus) ; chirurgie du larynx ; chirurgie de la surdité ; chirurgie plastique du visage et du cou.

Les dents : la chirurgie dentaire

Les spécialistes de chirurgie dentaire de notre établissement proposent une prise en charge dans un environnement médical de qualité. Les principales interventions réalisées sont les extractions des dents de sagesse et la pose d'implants.

La prise en charge des cancers : la chirurgie

Nous assurons la prise en charge chirurgicale du cancer de l'appareil urinaire.

S'ils le souhaitent, les patients peuvent bénéficier d'une consultation d'annonce infirmière, d'un suivi pluridisciplinaire et rencontrer nos équipes de soutien paramédical (infirmier(e)s, stomatothérapeute, diététicien(ne)s, psychologues ou assistant(e)s social).

Les analyses biomédicales

Les analyses biomédicales sont assurées par le laboratoire intérieur, qui a obtenu son accréditation. Le laboratoire est doté d'un plateau technique performant pour la réalisation de tous types d'analyses biomédicales 24h/24.

L'imagerie médicale

La Clinique Jeanne d'Arc dispose d'une salle d'imagerie médicale conventionnelle sur site ainsi que d'un accès permanent au site de radiologique public/privé situé au sein du Centre Hospitalier de Lunéville. Les principaux examens réalisés sont : IRM ; scanner ; échographie ; radiologie conventionnelle.

Le suivi des patients

En plus des nombreux examens et interventions réalisés à la Clinique Jeanne d'Arc, des services de suivi et de soutien sont également proposés aux patients.

Consultation d'annonce : nos équipes sont à vos côtés pour vous soutenir et vous aider lors d'une annonce de diagnostic difficile.

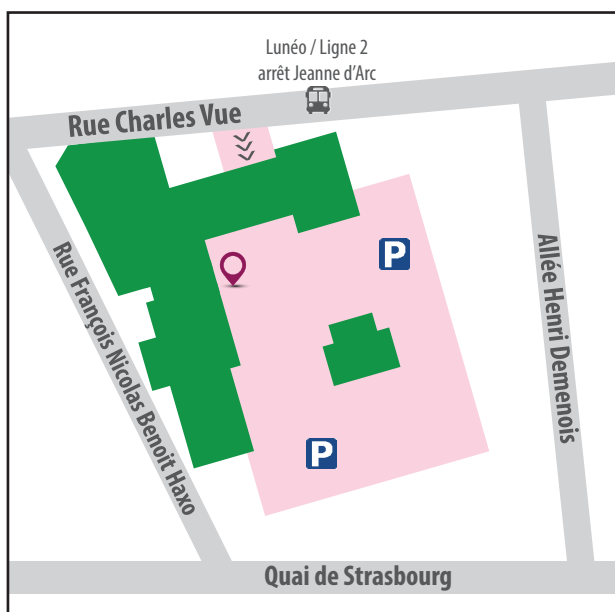
Aide sociale : la cadre de santé peut vous aider à organiser votre retour à domicile. Adressez-vous aux infirmiers qui lui transmettront votre demande. En cas de besoin, il est également possible de faire appel à un(e) assistant(e) social(e) du service social du Groupe Louis Pasteur Santé.

Suivi des soins : des consultations soignantes peuvent également être mises en place pour le suivi des stomies digestives ou urinaires.

Consultation de tabacologie : sachez que des consultations soignantes pour vous aider à arrêter de fumer le temps de votre hospitalisation ou définitivement peuvent vous être proposées à la Clinique Louis Pasteur d'Essey-lès-Nancy.

Consultation diététique : une équipe de diététiciens est à votre disposition à la Clinique Louis Pasteur d'Essey-lès-Nancy. Elle intervient à votre demande ou à la demande des soignants pour des pathologies tels que le diabète, l'obésité, l'hypercholestérolémie et après une chirurgie digestive.

SE RENDRE À LA CLINIQUE JEANNE D'ARC



26 rue Charles Vue
54300 Lunéville

☎ 03 83 76 36 36

💻 www.clinique-jeannedarc.com

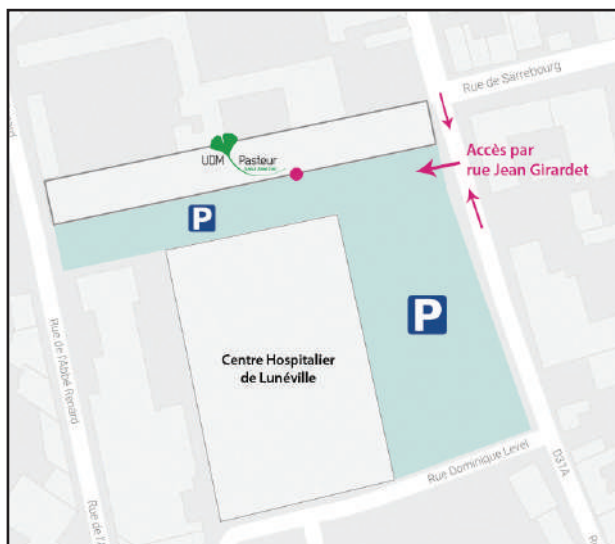
En voiture :

- ▶ Le parking est gratuit.

En transport en commun :

- ▶ La gare SNCF de Lunéville se situe à moins de 5 minutes.
- ▶ Bus Lunéo / Ligne 2, arrêt « Jeanne d'Arc » devant la Clinique.

SE RENDRE À L'UNITÉ DE DIALYSE MÉDICALISÉE ET L'UNITÉ D'AUTODIALYSE PASTEUR



6 rue Girardet
54300 Lunéville

☎ 03 83 18 85 94

En voiture :

- ▶ Le parking gratuit est commun avec celui du Centre Hospitalier de Lunéville.

En transport en commun :

- ▶ La gare SNCF de Lunéville se situe à moins de 5 minutes.
- ▶ Bus Lunéo / Ligne 1 ou 2, arrêt « Hôpital » devant l'établissement.